



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MERCREDI 1ER JUIIN 2016 A 20H15 SALLE DU CONSEIL DE GRANDSON

Président : Cédric Meyrat
Secrétaire : Noëlle Vuillemin

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015 à Onnens
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Examen et adoption des rapports de gestion et des comptes 2015
7. Préavis N° 01/2016 :
Adoption de la convention de location par l'ACRG du réservoir de la commune de Giez
8. Région-Energie, candidature ACRG 2016-2019
9. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
10. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

<u>Présents :</u>	But principaux	membres	37/53
	But optionnel	membres	33/46
	Communes	nombre	16/17
	Communes eau	membres	14/14
	Comité directeur	membres	7/7
<u>Excusés :</u>	Membres		6/53
<u>Absents :</u>	Membres		10/53

Le président salue les membres du Conseil et du Comité

Il mentionne les documents envoyés avec la convocation et précise que, selon nos statuts, les conditions sont requises pour que le Conseil puisse délibérer valablement pour les buts principaux et le but optionnel.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentations

Mmes Anne Maradan de Mutrux et Christel Jaquet de Concise sont assermentées.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 8 octobre 2015 à Onnens

Il n'y a ni remarque ni question, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications du président

La mise en place des autorités de l'ACRG est prévue au jeudi 15 septembre 2016 à Grandson, cette date n'étant pas favorable pour l'envoi des budgets dans un délai correct, une autre date sera négociée avec le Préfet et communiquée ultérieurement.

5. Communications du Comité directeur

Jean-Daniel Cruchet remercie la commune de Grandson pour la mise à disposition de la salle du Conseil. Le poste de secrétaire du Comité directeur a été mis au concours pour un engagement début août 2016, les candidatures seront examinées par le Comité directeur le 7 juin 2016. Mardi 31 mai 2016, le premier cours « premiers secours » s'est déroulé à Giez à la grande satisfaction des 11 participants inscrits par 4 communes. Les municipalités des communes de l'ACRG sont encouragées à envoyer leurs employés communaux y compris administratifs à participer aux prochains cours. Le rapport de l'ORPC sera présenté par le Commandant Claude Rutishauser dans la rubrique « divers et propositions individuelles ».

6. Examen et adoption des rapports de gestion et des comptes 2015

Buts principaux :

M. Didier Fardel de Fiez, lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 1).

Il n'y a ni remarque ni question.

Le Président met au vote.

Il n'y a ni avis contraire ni abstention.

Les rapports de gestion et des comptes 2015 pour les buts principaux PC, santé et sécurité au travail et surveillance des chantiers sont adoptés à l'unanimité.

But optionnel 'eau'

M. Didier Fardel de Fiez, lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 2).

Il n'y a ni remarque ni question.

Le Président met au vote.

Seuls les délégués du but eau votent.

Il n'y a ni avis contraire ni abstention.

Les rapports de gestion et des comptes 2015 pour le but optionnel 'eau' sont adoptés à l'unanimité.

7. Préavis 01/2016

Adoption de la convention de location par l'ACRG du réservoir de la commune de Giez

M. Claude Roulet de Mauborget, lit le rapport de la Commission eau (annexe 3) qui propose les décisions suivantes :

La commune de Giez est responsable pour un tiers des frais d'amortissement du réservoir actuel.

La commune de Giez adapte le taux des intérêts le plus avantageux au maximum à 4%.

D'autoriser le Comité directeur à signer la convention amendée avec la commune de Giez pour une location maximale de chf 33'400.- annuellement.

Lionel Pesenti du Comité directeur défend la position du Comité directeur à la place de Jean-Daniel Cruchet, étant donné qu'il est Syndic de Giez.

De l'avis du Comité, le préavis présenté semble bien ficelé et nous projette dans le futur de l'ACRG soit dans le PDRDE, c'est un premier pas dans cette vision d'avenir de l'ACRG.

Le réservoir de Giez a une importance géographique naturelle, allant dans le sens de la régionalisation et les travaux ont un certain degré d'urgence suite à une pression de la Sagenord au niveau du Puits des Râpes .

Afin de garder une certaine maîtrise de son périmètre, il est souhaitable que l'ACRG puisse traiter avec la Commune de Giez, qui fait partie des communes membres de l'ACRG.

Les calculs de location ont été faits avec un taux de 2% d'intérêt. Les chiffres évoqués seront peaufinés car les communes peuvent emprunter à meilleur taux, les chf 42'450.- ne sont pas loin de la réalité, le but est de faire juste.

Le projet de convention est basé sur une location pendant 3 ans afin de se donner le temps de travailler sur l'avenir car c'est une nouvelle phase pour l'ACRG.

Le Comité est favorable au préavis déposé sans amendement avec une fixation au plus juste du prix de location maximum de chf 42'450.-.

Nicolas Rouge de Giez demande si quelqu'un a visité ce réservoir construit en 1993 d'une capacité de 600 m3 et pour lequel les travaux entrepris permettront de gagner 50 m3.

La frontière est stratégique entre l'ACRG et la Sagenord.

Il évoque les conclusions du PDRDE.

Le réservoir va servir de plan de charge pour les communes d'Orges et Vugelles-La-Mothe.

Il rappelle les séances au refuge avec plusieurs communes et différents scénarios.

Le réservoir d'Orges en très mauvais état sera prochainement mis hors service et Vugelles a des problèmes de réserve incendie.

Un budget de chf 220'000.- est engagé pour adapter le réservoir.

En mars 2016, le Conseil général de Giez a accepté le principe de se séparer de son réservoir pour l'intégrer dans une régionalisation.

Il est étonné des remarques de la Commission « eau » car les calculs ont été faits par le boursier de l'ACRG également boursier de la commune de Ste-Croix et regrette qu'il ne soit pas présent.

La durée est de 26 ans et non pas de 36 ans, il y a erreur dans le préavis.

Par rapport au taux d'intérêt, une adaptation sera apportée.

M. Burnier du Bureau Hollinger est chargé de l'expertise de la valeur d'usage et en même temps l'ACRG fera une contre-expertise.

Il s'agit d'une vision à long terme qui va dans le sens du PDRDE et l'organisation d'un futur réservoir intercommunal.

Si le Comité et le Conseil de l'ACRG renonçaient au projet, les mêmes modalités pourraient être discutées avec la Sagenord.

M. André Guillet de Novalles invoque la raison d'équité entre les différentes communes et souhaite éviter de créer un précédent.

A son avis, la valeur résiduelle est de 58 ans et non 36 ans.

Il y a trop d'incertitudes pour signer un contrat actuellement et il serait préférable le reporter d'un ou deux mois.

M. Lionel Pesenti du Comité directeur explique que pour le prix de location, il a été pris en compte une valeur d'amortissement de 58 ans, valeur prévue par les bureaux d'ingénieurs.

Le réservoir a déjà 22 ans.

Le 30 mai 2016, la séance avec M. Fluckiger de Sagenord et MM. Jean-Michel Brandt, Grégoire Wyss, Jean-Daniel Cruchet et Nicolas Rouge, révèle une précision évidente : aucune convention ne peut être signée avant de connaître tous les intervenants.

M. Jean-Daniel Cruchet du Comité directeur ne comprend pas que le projet soit considéré comme mal ficelé car il est en train de se réaliser. Dans 5 mois, le réservoir est raccordé au Puits des Râpes, c'est un chantier de 4 km, 2 mios ont été investis, la commune d'Orges investit sur le Puits des Râpes, la Sagenord sur les conduites. La commune de Giez a besoin d'une confirmation avant la mise en service de ce réservoir, car sa participation se monte à chf 220'000.- en accord avec son législatif.

M. François Payot de Grandson précise que la Commission eau propose une alternative par un amendement, en regard des éléments présentés et estime que nous pouvons être sereins.

Il n'y a pas de remise en question du principe général adopté et du fonctionnement de cette future connexion.

A l'examen des chiffres présentés, seul l'engagement pour les 3 ans à venir est en discussion, la location totale annuelle (principe) est fixée à chf 42'450.-.

La Commission propose que Giez assume un tiers de l'existant pendant 3 ans, soit chf 34'000.- et ensuite de créer un acte de reprise.

Cela paraît assez raisonnable et il rend attentif aux précédents dans la reprise des autres ouvrages.

M. Johnny Favre de Provence soutient l'avis de M. Payot.

Chaque commune doit assumer les frais de ses réservoirs et il ne souhaite pas que la commune de Giez soit traitée différemment.

Quand ce sera la régionalisation et la reprise sera totale par l'ACRG de l'entier des réseaux et des réservoirs, la question ne se posera plus.

Le président passe au vote :

Amendements:

1. La commune de Giez est responsable pour un tiers des frais d'amortissement du réservoir actuel

Oui : 29 Avis contraire : 2 Abstention : 2

L'amendement est accepté.

2. La commune de Giez adapte le taux d'intérêt au maximum à 4%

Oui : 35 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'amendement est accepté.

Préavis 01/2016 avec amendements :

Oui : 30 Avis contraire : 3 Abstention : 0

Le préavis est accepté tel qu'amendé.

8. Région-Energie : candidature ACRG 2016-2019

Présentation power point par Christine Leu. (annexe 4)

Le délai d'inscription est fixé au 30 juin 2016 et cette présentation est destinée à obtenir un accord de principe du législatif pour la première partie du projet, puis avancer dans des travaux avec un conseiller énergie.

A savoir qu'une subvention est possible de chf 10'000.- à 15'000.-.

M. Daniel Taillefert de Fiez prenant l'exemple des turbines installées pour fabriquer de l'électricité avec l'eau descendant de Ste-Croix, estime que l'ACRG n'a pas besoin d'une organisation pour l'énergie. L'ACRG a assez de challenges, ce sont des programmes d'occupation supplémentaires.

M. Johnny Favre de Provence déclare que pour toucher chf 60'000.- il faudrait quand même engager chf 100'000.-.

Le système ne correspondra pas à l'ensemble des communes.

Christine Leu du Comité directeur propose de demander un complément de subventionnement.

Johnny Favre de Provence répond qu'il n'est pas nécessaire d'être en association régionale pour obtenir des subventions.

Le Président passe au vote :

Intérêt de la candidature à la région Energie :

Oui : 1 Contre : 20 Abstention : 12

La proposition est rejetée à la majorité.

9. Divers et propositions individuelles

Protection civile :

Présentation power point par M. Claude Rütishauser sur les activités PCi durant l'année 2015. (annexe 5)

Nouvelle organisation ORPC Jura Nord Vaudois : l'assemblée de constitution est prévue en septembre 2017.

10. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil intercommunal

Installation des Autorités de l'ACRG à Grandson, convocation suivra.

La séance est levée à 22h00.

Le Président



Cédric Meyrat

la Secrétaire



Noëlle Vuillemin